



ARRÊTÉ N°108/2025

Police municipale – Sûreté et commodité de passage dans les rues et voies publiques – Feu d'artifice, le dimanche 13 juillet 2025 – Terrain de Football

Le Maire de la Commune de Quévert,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212-1 et L 2213-4,

VU, le tir du Feu d'Artifice du 13 juillet 2025, sur le terrain de football.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le dimanche 13 Juillet 2025 à partir de 21 H 00 :

L'accès du Complexe Léopold Miriel sera interdit à tous véhicules.

De plus, la zone de tir devra être balisée par la pose de barrières : à 105 m du lieu de tir.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite :

- Rue Augustin Leguen,
- Rue des Frères L'Hermitte de l'angle de la place de l'Eglise à l'entrée des Ateliers Techniques,
- Sur le chemin rural n° 64
- De l'intersection de la « Rue de la Source » vers le CR n° 64

Le stationnement sera autorisé sur la « Rue des Frères l'Hermitte » : des ateliers techniques à l'intersection de la « Rue de la Source », avec pré-signalisation à la Rue de la Source.

Le stationnement sera interdit au niveau des anciens locaux techniques.

ARTICLE 3 :

Durant la période d'interdiction, la circulation sera déviée :

Venant de LANGUENAN : Déviation « Rue de la Source » - CR 62 – Direction « Le Bois Butte »

Du Bourg vers LANGUENAN : Déviation – Le Bois Butte – CR 62 – Rue de la Source.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal conformément à la loi.

.../...

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de QUÉVERT, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont il lui sera remis ampliation et qui sera publié et affiché selon les normes prévues par la loi.

Fait à QUÉVERT,
Le 27 juin 2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ,

